



PREAVIS ADRESSE AUX MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-GEORGE

Saint-George, le 15 novembre 2022

PRÉAVIS MUNICIPAL No 07/2022

Projet photovoltaïque de la toiture de la grande salle «Les Vernes» 2023

Madame la Vice-Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Contexte

La Municipalité réfléchit depuis quelques temps à la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment communal de la grande salle aux Vernes.

Au vue de la crise actuelle et future, il est nécessaire de mettre ce projet en route dans les plus brefs délais ceci afin de pallier aux éventuelles pénuries d'électricité ainsi qu'aux augmentations de prix d'achat d'énergie.

Cette installation nous permettra d'être quasiment autonome avec une source d'énergie renouvelable, de sortir du marché libre, de fournir l'école et la cantine et de revendre notre production à l'UAPE, au Groupement Forestier 'La Saubrette', à Energies Saint-George SA 'CAD' ainsi qu'à la Romande Energie.

Situation

Comme vous le savez peut-être, la grande salle possède une seule introduction électrique et ensuite nous avons des sous-compteurs pour redistribuer l'énergie aux divers bâtiments mentionnés précédemment.

De ce fait, en tant que grand consommateur (env. 100'000 KWh par an) nous sommes sur le marché libre de l'électricité. Cette situation jouait entre notre faveur les années précédentes car nous fixions les coûts d'achat de KWh avec la Romande Energie à des tarifs inférieurs que des particuliers. Par contre, cette année la situation s'est

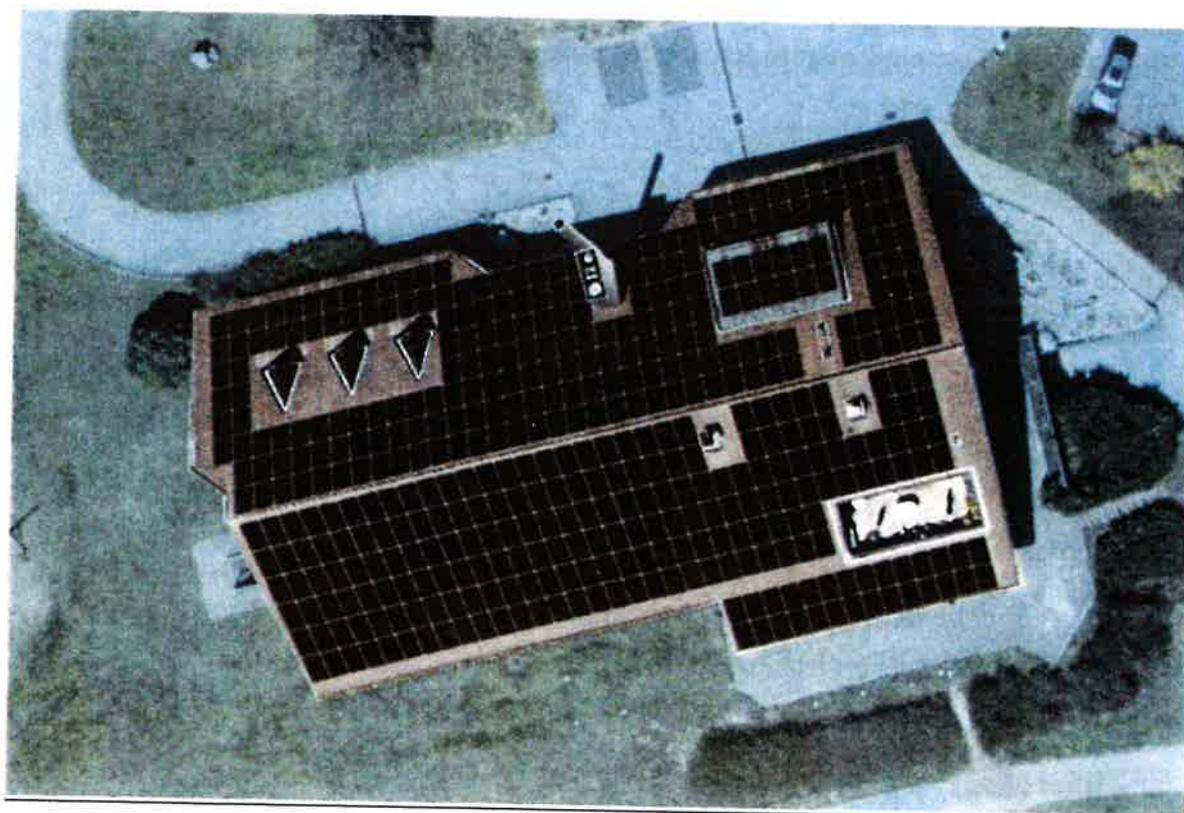
terriblement aggravée à cause des divers événements mondiaux et le marché libre est monté en flèche. Nous avons dû comme les années précédentes fixer les prix du KWh avec la Romande Energie en plein crise afin d'avoir une garantie d'approvisionnement. Nous parlons là d'une augmentation de 4,5 fois supérieure à cette année (mentionné dans le budget 2023). Il est donc nécessaire de produire notre propre énergie le plus vite possible.

Le projet

Le projet consiste à recouvrir l'entier des deux pans de toiture de la grande salle pour une surface totale de capteur de 874m². Ce qui représente 437 panneaux solaires de 400 Wc et 2 onduleurs centralisés pour une puissance totale maximum de 175 Kwc (175'000 KWh par an).

La création d'un RCP (Regroupement de consommation propre) sera mise en place afin de pouvoir reprendre l'ensemble des bâtiments dans le but de redistribuer notre production d'énergie et ainsi sortir du marché libre.

De plus, les onduleurs et l'installation sont prévus afin de permettre la pose de batteries ultérieurement si nous le souhaitons.



Coûts

Coût de l'installation complète CHF 300'000.00 TTC
(fourniture et pose de capteurs y.c.
raccordement, certifications,
demande de subventions, etc...)

Montant de réserve CHF 20'000.00 TTC
(prévu pour d'éventuels travaux de
ferblanterie, couverture,
perçement charpente, maçonnerie
et divers)

Total général CHF 320'000.00 TTC

Déduction subvention Pronovo CHF 52'945.85 TTC (arrondi à CHF 53'000.00)

Total général après subvention CHF 267'000.00 TTC

Comme mentionné précédemment, nous avons étudié la possibilité de mettre en place des batteries de stockage pour une capacité totale de 60 KWh extensible à 100 KWh. Le coût de ces travaux serait de CHF 60'000.00 TTC.

Ces batteries sont volumineuses et nécessitent un local. Elles ont une durée de vie d'environ 7-8 ans et nous consommons principalement l'énergie la journée (groupement forestier, école, UAPE, cantine, gym, etc...). De plus, la Romande Energie a annoncé augmenter le rachat d'électricité dès 2023 à 18cts le KW. Dès lors, nous pensons que cet investissement est judicieux pour l'instant.

En cas d'acceptation de ce projet, il a été demandé aux entreprises que cette installation puisse être réalisée en mise en service fin avril – début mai 2023.

La garantie sur les panneaux est de 15 ans avec 25 ans de garantie de performance linéaire (85% de puissance nominale) et les onduleurs eux sont garantis 5 ans.

Financement

La Municipalité souhaite financer cet investissement par un emprunt et/ou par la trésorerie courante.

Amortissement

Le montant de CHF 267'000.00 sera amorti sur une période de 20 ans, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

Conclusion

De ce fait et compte tenu de ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous demander, Madame la Vice-Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal de Saint-George

- Vu le préavis municipal No 07/2022;
- Entendu le rapport de la commission de gestion et des finances;
- Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour

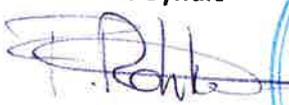
Décide

- **d'autoriser la Municipalité à réaliser la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la grande salle pour un montant maximum de CHF 267'000.00;**
- **d'autoriser la Municipalité à financer le montant par les liquidités courantes ou par un emprunt au meilleur taux;**
- **d'autoriser la Municipalité à amortir ces travaux de CHF 267'000.00 dès l'année qui suit la fin des travaux, sur une durée de 20 ans.**

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 novembre 2022 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Saint-George, le 14 décembre 2022.

Nous vous prions de croire, Madame la Vice-Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Frédéric Rohrbach



La Secrétaire

Véronique Errecart